

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 79/335 du 23 JUIN 1979  
portant nomination de Monsieur MBALOUA Donatien,  
Administrateur des Services de l'Information en  
qualité de Directeur de la Cinémathèque à l'Office  
National du Cinéma.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation  
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur MBALOUA Donatien, Administrateur des Services de l'Infor-  
mation est nommé Directeur de la Cinémathèque à l'Office National du Cinéma  
(ONACI).

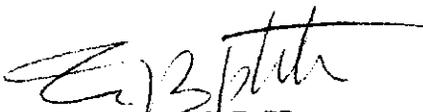
Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont  
abrogées.

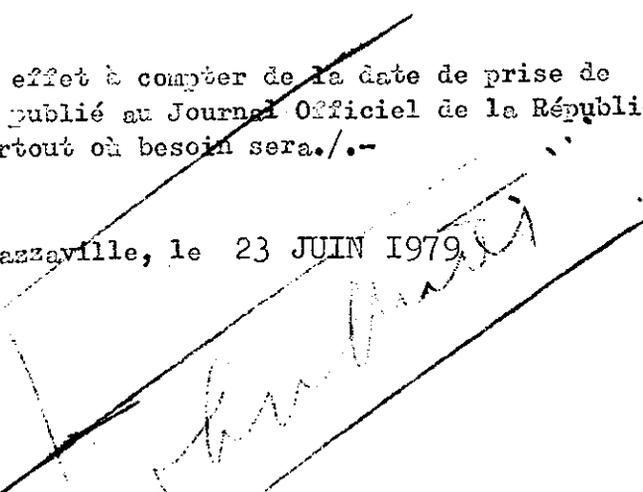
Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de  
service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Républi-  
que Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brassaville, le 23 JUIN 1979.

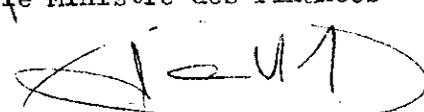
Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement

Le Ministre de la Culture, des Arts  
et des Sports, Chargé de la Recherche  
Scientifique

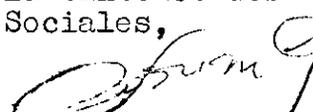
  
Jean-Baptiste TATI-LOUTARD

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

  
Henri LOPES.-

E/ Le Ministre du Travail et de  
la Justice, Garde des Sceaux  
en mission,  
Le Ministre de la Santé et des  
Affaires Sociales,

  
P.D. BOUSSOUKOU-BOUMBA.-